

# Convocation à une compétition

## **annexe 3 du RGC**

adoption : CA du 10-11/03/2018

entrée en vigueur : 1/9/2018

validité : permanente

secteur : Vie Sportive

remplace : Chapitre 03.01.A03-2019/1

nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

## **1. CONVOCATION A UNE COMPETITION**

Il est obligatoire d'adresser des convocations aux joueurs dont les inscriptions sont retenues ou de leur indiquer où celles-ci sont ou seront consultables. Il s'agit d'un document comportant :

- la confirmation de l'inscription des intéressés (séries, disciplines) ;
- l'heure de convocation dans la salle et l'heure prévue de leur premier match ;
- les adresses et plans utiles ;
- le cas échéant, l'hébergement retenu à leur demande.